

VOS DROITS À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2007

ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE : 119,72 €/mois		
Complément 1 ^{ère} catégorie	89,79	€/mois
Complément 2 ^{ème} catégorie	243,18	€/mois
Majoration spécifique pour parent isolé 2 ^{ème} catégorie	48,64	€/mois
Complément 3 ^{ème} catégorie	344,19	€/mois
Majoration spécifique pour parent isolé 3 ^{ème} catégorie	67,34	€/mois
Complément 4 ^{ème} catégorie	533,39	€/mois
Majoration spécifique pour parent isolé 4 ^{ème} catégorie	213,25	€/mois
Complément 5 ^{ème} catégorie	681,68	€/mois
Majoration spécifique pour parent isolé 5 ^{ème} catégorie	273,11	€/mois
Complément 6 ^{ème} catégorie	999,83	€/mois
Majoration spécifique pour parent isolé 6 ^{ème} catégorie	400,31	€/mois
ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES (A.A.H.) : 621,27 €/mois		
<i>Minimum perçu après 60 jours d'hébergement, d'hospitalisation ou d'incarcération : 186,38 €/mois</i> (sauf dispositif transitoire en faveur des personnes qui bénéficiaient de dispositions antérieures plus avantageuses).		
<i>Majoration pour la vie autonome pour les titulaires de l'AAH au chômage : 103,63 €/mois</i>		
<i>Complément de ressources pour les titulaires de l'AAH dans l'incapacité de travailler : 179,31 €/mois</i> (constituant une garantie de ressources de 800,58 €/mois).		
<i>Plafond de ressources annuel : célibataire : 7455,24 € ; couple : 14910,48 € ; par enfant à charge : + 3727,62 €</i>		
GARANTIE DE REMUNERATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES :		
En milieu ordinaire, minimum :	8,27	€/heure
En milieu protégé (ESAT), minimum (entre 55 et 110% du SMIC) :	de 4,55 à 9,10	€/heure
PRESTATION DE COMPENSATION :		
Tarifs de l'aide humaine		
Emploi direct d'une aide à domicile	11,02	€/heure
Recours à un service mandataire	12,02	€/heure
Recours à un service prestataire	16,92	€/heure
Dédommagement d'un aidant familial	3,19	€/heure
Dédommagement d'un aidant familial en cas de cessation totale ou partielle d'activité dans la limite de 821,20 €/mois maximum	4,78	€/heure
Montants maximaux		
Aides humaines : en fonction de la durée quotidienne d'aide		
Aides techniques : 3960 € pour 3 ans en principe		
Aides à l'aménagement du logement : 10000 € pour 10 ans		
Aides à l'aménagement du véhicule et des surcoûts "transports" : 5000 € pour 5 ans		
Aides exceptionnelles : 1800 € pour 3 ans ou charges spécifiques : 100 /mois		
Aides animalières : 3000 € pour 5 ans		
Taux de prise en charge : 100 % si ressources inférieures ou égales à 23571,66 euros/an, 80 % au-delà.		
ALLOCATION COMPENSATRICE :		
plafond de ressources annuel : identique au plafond applicable à l'AAH		
Pour tierce personne		
Taux maximum (80% de la MTP)	799,86	€/mois
Taux variable (de 40 à 70% de la MTP)	de 399,93 à 699,88	€/mois
Pour frais professionnels (taux de la MTP 80% au maximum)	799 ;86	€/mois
Plafond de ressources annuel : identique au plafond applicable à l'AAH		
chiffres relevés sur le site des Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH) : http://www.ash.tm.fr/front/chiffres.php		